

## Formation COMMERCE, SERVICES

### Avant-projet de programmes statistiques 2006

	Page
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE</b>	
<b>Insee</b>	
Direction des statistiques d'entreprises - Département des activités tertiaires .....	2
Direction des études et synthèses économiques - Division des enquêtes de conjoncture.....	7
<b>MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DES PROFESSIONS LIBÉRALES ET DE LA CONSOMMATION</b>	
Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales - Sous-direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles .....	14
<b>PREMIER MINISTRE</b>	
Direction du Développement des Médias (DDM) - Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias.....	18
<b>CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE</b> ( <i>non disponible</i> )	
<b>BANQUE DE FRANCE</b>	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la conjoncture .....	21
<i>Pour information, programme présenté à la formation « Monnaie, finance, balance des paiements »</i>	
<b>BANQUE DE FRANCE</b>	
Secrétariat général - Direction des entreprises.....	23
<b>Résumé des programmes statistiques 2004-2008</b> .....	27
<b>Fiches descriptives d'enquête pour avis d'opportunité</b> .....	30

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

### Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
- . Département des activités tertiaires

### 1. Exposé de synthèse

Le programme de production statistique du département des activités tertiaires est caractérisé par le lancement de deux nouvelles enquêtes thématiques fin 2005, de nature très différente :

- . l'une transversale à tous les secteurs portera sur les technologies de l'information et de la communication et les changements organisationnels induits par leur mise en œuvre.
- . l'autre spécifique aux secteurs du commerce de détail auprès des têtes de réseaux d'enseigne commerciale.

Par ailleurs, l'enquête européenne quadriennale sur l'innovation sera renouvelée, avec un lancement prévu au deuxième semestre 2005.

La valorisation des enquêtes thématiques menées les années précédentes sera poursuivie et approfondie en 2005. En particulier, on visera :

- . d'une part, à faire un bilan du développement du commerce par Internet auprès des particuliers, sur la base des différentes données existantes, en prolongement de l'enquête sur le commerce électronique,
- . d'autre part, à mener les premières exploitations des enquêtes thématiques réalisées début 2004 : enquête sur les « points de vente » et enquête transversale à tous les secteurs sur les « moyens et modes de gestion de l'immatériel » sur la population des entreprises indépendantes (c'est-à-dire hors structures de groupe).

Les nomenclatures internationales d'activités et de produits devraient être fixées par l'ONU puis par Eurostat dans le courant de l'année 2005 : leur mise en œuvre en France à l'horizon 2008 doit être analysée et préparée dès 2005-2006.

Les opérations courantes sous la responsabilité du département des activités tertiaires seront consolidées.

Pour les enquêtes annuelles, la tenue des délais de diffusion des résultats reste une priorité : envoi de résultats préliminaires à Eurostat mi-octobre ; publication en décembre n+1 de premiers résultats, portant sur quelques variables et pour les secteurs pleinement enquêtés, résultats définitifs et complets au premier semestre n+ 2.

La consolidation de la méthodologie et des délais de production est également l'objectif affiché pour les indices mensuels de chiffre d'affaires dans le commerce et les services : les délais actuels de production des indices français correspondent d'ores et déjà aux exigences du règlement européen pour le commerce de détail, et devront être encore légèrement réduits pour le commerce de gros et les autres services.

L'extension de la couverture des indices de prix des services aux entreprises se poursuivra, avec la perspective d'être en mesure de fournir les indices demandés en 2006 conformément au projet d'amendement du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles.

## **2. Travaux nouveaux pour 2006**

### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

#### ***Enquête sur les changements organisationnels et l'informatisation et les technologies de l'information et de la communication (COI-TIC)***

Une enquête COI-TIC devrait être lancée par l'Insee fin 2005. Elle est préparée en collaboration entre le Centre d'Etudes de l'Emploi (CEE), le Sessi, le Scees et le SES. Conformément à l'avis du Cnis émis le 8 octobre 2004, de façon à alléger la charge pesant sur les entreprises, on a fusionné deux investigations proches par les thèmes abordés : une reprise d'une enquête de 1997 sur les changements organisationnels et l'informatisation, reprise pilotée par le CEE ; et une nouvelle enquête sur les TIC qui résulte de la mise en oeuvre d'un règlement européen d'avril 2004. L'enquête auprès des entreprises sera menée par l'Insee pour l'ensemble des secteurs.

Cette enquête fait l'objet d'une demande d'opportunité pour la partie TIC sachant que l'enquête COI a déjà été présentée à la réunion de l'interinformation « statistiques d'entreprises » du 8 octobre 2004.

#### ***Enquête sur les têtes de réseaux d'enseigne***

La nécessité de mieux suivre les réseaux d'enseigne avait été rappelée dans le programme à moyen terme du Cnis. Tirant les leçons de l'enquête menée en 2000, on lance une nouvelle investigation auprès des têtes de réseaux sur les secteurs du commerce de détail en se limitant aux secteurs où l'on a pu mener un important travail préalable de repérage des têtes de réseaux. Les 20 secteurs qui devraient être retenus représentent 70% du chiffre d'affaires du commerce de détail.

Cette enquête, qui sera lancée fin 2005, fait l'objet d'une demande d'opportunité.

#### ***Innovation***

Une enquête européenne sur l'innovation (« *Community Innovation Survey* », dite CIS4) est prévue pour fin 2005. Le nouveau questionnaire prend partiellement en compte les réflexions menées à l'OCDE sur la révision du manuel d'Oslo relatif aux statistiques de l'innovation : ces réflexions ont notamment été alimentées par les difficultés spécifiques de la mesure de l'innovation dans les services et le commerce, problèmes mis en évidence par l'expérience de l'enquête CIS3 de 2001 et par les enquêtes françaises menées en parallèle sur les secteurs du commerce de détail et des services non couverts par CIS3.

Cette enquête, qui sera lancée fin 2005, fait l'objet d'une demande d'opportunité.

### **2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs**

Les études sur les caractéristiques de l'emploi dans le commerce et les services mobilisant les fichiers des DADS seront poursuivies.

### **2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2006**

#### ***Nomenclatures d'activités et de produits***

Les travaux de changement des nomenclatures à l'échéance de 2008 se poursuivent. Le contour des nomenclatures internationales d'activités se précise progressivement à l'ONU (CITI) et à Eurostat (NACE). Leur mise en oeuvre en France à l'horizon 2008 doit être analysée et préparée dès 2005-2006. La structure de regroupement en une vingtaine de postes et la centaine de divisions, communes à la CITI (nomenclature d'activité de l'ONU) et à la NACE (nomenclature européenne), semble acquise, il reste à fixer le niveau détaillé européen et à examiner la déclinaison française (peut-on se contenter de la NACE européenne ou faut-il rajouter un 5ème chiffre pour détailler la NACE ?).

### **Prix des services aux entreprises**

L'extension de la couverture des branches de services aux entreprises par un indice de prix se poursuit. Fin 2004, les indices de prix collectés couvrent 53 % du champ défini par le Cnis et 70 % du champ défini par Eurostat dans le cadre du projet d'amendement au règlement européen sur les statistiques conjoncturelles ; la diffusion régulière d'indices concernait 20 % du champ du Cnis.

Au cours de l'année 2005, l'extension des indices se fera en priorité sur les télécommunications, les services juridiques et les services d'architecture puis sur les activités de contrôle et analyse technique, les métreurs et géomètres et les études de marché et sondages. L'objectif est de couvrir en 2006 le champ défini par Eurostat.

## **3. Opérations répétitives**

### **3.1. Enquêtes**

#### ***Enquêtes Annuelles d'Entreprises***

Pour le secteur tertiaire, l'ensemble du champ des entreprises (sans distinction de taille) sera observé par enquête en 2006 (année de constat 2005) sur les activités de services aux entreprises et le commerce de gros. Les activités de services aux particuliers, les activités immobilières, le commerce de détail ainsi que le commerce et la réparation automobile ne seront enquêtés que sur leur champ d'exhaustivité (« grandes entreprises »), les données fiscales étant utilisées pour constituer les données de la partie sondée. Les questionnaires devraient être peu modifiés par rapport aux années précédentes.

Depuis 2003, les résultats définitifs des EAE sont d'abord mis à disposition sur le site Internet de l'Insee (Alisse et fiches sectorielles), ce qui permet de rendre disponible un ensemble de variables au printemps n+2. La totalité des résultats est ensuite publiée sur cédérom. Des résultats préliminaires, agrégés et très limités, sont établis dès le mois d'octobre suivant l'année de constat pour répondre au règlement européen. Une estimation provisoire plus complète et mieux établie est désormais réalisée et publiée en décembre pour les secteurs pleinement enquêtés : fin 2005 seront donc publiés des données 2004 relatives au commerce de détail et aux services aux particuliers.

### **3.2. Exploitation de fichiers administratifs**

#### ***Indicateurs conjoncturels***

Les indices de chiffres d'affaires sont calculés à partir des déclarations mensuelles de TVA et d'une enquête mensuelle complémentaire auprès des petites entreprises du commerce et des services dite EMCS. Cette dernière enquête répétitive doit faire l'objet d'un réexamen cinq ans après son passage au comité du label. Elle fait donc l'objet d'une demande d'opportunité.

L'évolution du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles suppose une estimation précoce à 30 jours de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail, délai non compatible avec la procédure actuelle utilisant les déclarations de TVA. Une méthode d'estimation économétrique a été mise au point, et l'indice a été produit dans les délais requis. Ces indices sont publiés à la fois par l'Insee et par Eurostat à partir de l'indice de janvier 2004.

A partir de 2005, l'échantillon de l'enquête EMAGSA (Enquête Mensuelle sur l'Activité des Grandes Surfaces Alimentaires) sur les hyper et supermarchés sera partiellement renouvelé tous les ans : cette procédure devrait améliorer la couverture, donc la qualité, des indices qui en sont tirés, et qui sont notamment utilisés dans l'estimation de l'indice à 30 jours du commerce de détail. La publication mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail devrait intégrer à terme les résultats d'EMAGSA.

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Le principal allègement réalisé concerne, depuis les années de constat 1996 pour le commerce et 1997 pour les services, l'enquête annuelle d'entreprises. Il consiste à suspendre l'interrogation des plus petites entreprises une année sur deux dans chaque secteur d'activité, par roulement. Les

déclarations fiscales de bénéfice annuel sont alors utilisées à la place des questionnaires non envoyés. Cette substitution, en apparence anodine, a des implications importantes sur la technique de production des résultats et a conduit dans le passé à suspendre la publication de certains résultats. Ces difficultés sont progressivement surmontées, mais engagent à rester prudent dans la généralisation de l'expérience.

Par ailleurs, la possibilité de répondre par Internet à l'enquête sur les prix des services aux entreprises a été offerte en janvier 2004. Environ une entreprise sur cinq avait choisi ce mode de réponse en janvier 2005.

## **5. Aspects particuliers du programme 2006**

### **5.1. Aspects « régionaux et locaux »**

L'Insee a mis en place en 2002 des pôles d'appui aux enquêtes régionales sur les entreprises. Un des axes de travail consiste à appuyer et coordonner les initiatives locales, en particulier, pour ce qui concerne le secteur tertiaire, sur les thèmes de la demande de services et des nouvelles technologies.

### **5.2. Aspects « environnement »**

Néant

### **5.3. Aspects « européens »**

Le département participe à deux groupes de travail d'Eurostat : l'un sur les statistiques sur la société de l'information, l'autre sur les prix des services aux entreprises avec l'objectif de mettre au point avec l'OCDE un manuel sur la mise en place d'indices de prix dans les services.

## **6. Liste des publications de l'année 2005**

### ***Prévisions***

#### **Insee Première :**

- Les services de télécommunication en 2003
- Le commerce en 2004
- Les services marchands en 2004
- Les transports en 2004
- Les ménages et le commerce électronique
- La concentration des entreprises de services
- Les prix dans les services informatiques
- Les basses qualifications dans la grande distribution
- L'emploi et l'activité des hôtels et restaurants
- Les dépenses de publicité des entreprises commerciales.

#### **Rapports sur les comptes :**

- Le commerce en 2003 (Rapport de la Commission des comptes du commerce)
- Les services marchands en 2003 (Rapport de la Commission des comptes des services)
- Les transports en 2004 (Rapport de la Commission des comptes des transports)

#### **Références :**

- La France des services
- Le Commerce en France

#### **Insee Résultats-cédérom :**

- Les entreprises du commerce de gros en 2003
- Les entreprises de services en 2003

**BMS, Infos rapides :**

- Indices de chiffres d'affaires du commerce, des services et des transports
- Indices des prix des services aux entreprises

**[www.insee.fr](http://www.insee.fr) :**

- Fiches sectorielles Commerce et Services
- Indices de chiffres d'affaires du commerce, des services et des transports
- Indices des prix des services aux entreprises
- Alisse

**7. Suivi du moyen terme 2004-2008**

<b>Opérations</b>	<b>Unité</b>	<b>Prévision</b>	<b>Observations</b>	<b>Suivi</b>
Enquête "points de vente"	Département DAT de l'Insee	Lancement fin 2004	Renouvellement.	En cours
Enquête thématique	Département DAT de l'Insee	Lancement fin 2005	Enquête auprès des têtes de réseaux d'enseigne	En cours Lancement fin 2005
Enquête "Innovation"	Département DAT de l'Insee	Lancement fin 2005	Enquête réalisée par le Sessi pour l'ensemble des secteurs	En cours Lancement au 2ème semestre 2005
Mise en œuvre du règlement statistique européen sur la société de l'information	Département DAT de l'Insee	Lancement fin 2005	Enquête menée fin 2005 de façon fusionnée avec l'enquête sur les changements organisationnels et l'informatisation.	En cours, Lancement de l'enquête COI-TIC fin 2005
Extension de couverture des indices de prix des services aux entreprises	Département DAT de l'Insee	Opération permanente	Extension suivant les exigences du règlement européen	En cours
Mesure économique du secteur associatif	Département des comptes nationaux de l'Insee	Etablissement d'un compte satellite à partir de 2001	Opération ponctuelle.	En cours

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

### Insee

- Direction des études et synthèses économiques
- . Département de la conjoncture
- .. Division des Enquêtes de conjoncture

### 1. Exposé de synthèse

La division des enquêtes de conjoncture réalise dix enquêtes de conjoncture auprès des entreprises des secteurs de l'industrie, du tertiaire, du bâtiment et des travaux publics. La plupart de ces enquêtes font partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. De ce fait, les changements sont induits, mais non exclusivement, par des demandes de la Commission européenne (CE).

La Commission oriente de plus en plus les travaux d'harmonisation et de réflexion des instituts participant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture dans une direction plus méthodologique, avec pour thèmes privilégiés les méthodes d'échantillonnage, de traitement des non-réponses, d'agrégation des réponses individuelles et de désaisonnalisation, ainsi que la construction d'indicateurs synthétiques et de méta-données harmonisées.

Dans tous ces domaines, la Commission et l'OCDE entendent élaborer, en collaboration avec les instituts nationaux, des guides de bonne pratique des enquêtes de conjoncture. La division des enquêtes de conjoncture participe à ce titre à deux groupes de travail co-organisés par l'OCDE et la CE sur les méthodes de collecte et la méthodologie des enquêtes et les ajustements saisonniers.

Les principaux changements susceptibles d'avoir lieu en 2005 et 2006 seront d'initiative nationale et viseront à alléger la charge de réponse pour les entreprises.

La principale innovation concerne l'extension sectorielle programmée de longue date de l'enquête « Services », au champ des transports, avec une mise en œuvre effective programmée pour 2006. La formation « Commerce, Services » du Cnis avait déjà approuvé lors de la réunion du 9 mai 1999 « le principe d'une extension progressive, sous l'impulsion européenne, du système d'enquêtes conjoncturelles à l'ensemble des activités de services, notamment les transports et les assurances ». Le Service économique et statistique (SES), du Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, vient de ce fait de proposer à l'Insee de prendre en charge l'enquête de conjoncture dans les transports routiers. Ce transfert permettra au SES une économie significative de moyens largement supérieure au surcoût pour le Département de la conjoncture, grâce à des synergies avec la réalisation des autres enquêtes.

La seconde innovation envisagée concerne l'enquête de conjoncture semestrielle « Concurrence étrangère », qui, au vu de l'évolution du dispositif de collecte des enquêtes de conjoncture, ne présente plus à ce jour un intérêt suffisant auprès des utilisateurs pour être maintenue dans sa forme actuelle. Une étude des dispositions à prendre est en cours.

D'autres mesures de simplification et d'allègement de la charge de réponses des entreprises seront étudiées en 2005 et 2006. Elles concerneront tout autant les enquêtes de conjoncture dans le tertiaire et dans l'industrie.

La division des enquêtes de conjoncture poursuit par ailleurs l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Initiée en janvier 2004 par l'enquête « Commerce de gros », l'extension de la collecte par internet se poursuivra en 2005 par l'enquête « Activité dans l'industrie », suivie d'une seconde enquête de conjoncture dans le tertiaire.

La division étudiera par ailleurs les conséquences du passage au statut d'obligation, à compter de janvier 2004, des quatre enquêtes de conjoncture : « Activité dans l'industrie », « Investissement dans l'industrie », « Services », et « Commerce de détail », suite à leur examen au comité du label du 19 juin 2003.

## 2. Travaux nouveaux pour 2006

### 2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2006.

### 2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2006

Aucune exploitation nouvelle ou rénovée de fichier administratif n'est envisagée pour 2006.

### 2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2006

La division des enquêtes de conjoncture réalise dix enquêtes de conjoncture auprès des entreprises des secteurs de l'industrie, du tertiaire, du bâtiment et des travaux publics. Elle publie au total 77 résultats d'enquêtes dans l'année. La plupart de ces enquêtes font partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture : « Activité dans l'industrie », « Investissement dans l'industrie », « Services », « Commerce de détail », « Bâtiment » et « Travaux publics ». De ce fait, les changements sont induits, mais non exclusivement, par des demandes de la Commission européenne (CE).

Depuis quelques années, sous l'effet de l'approfondissement de l'intégration européenne et des perspectives d'élargissement, le système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture a pris un essor considérable. Pour les instituts y participant, ceci s'est traduit ces dernières années par des demandes de la Communauté européenne de plus en plus nombreuses et diversifiées. Les demandes passées ont porté tant sur les délais de publication et le contenu des questionnaires, que sur la périodicité et le champ des enquêtes.

La Commission oriente de plus en plus les travaux d'harmonisation et de réflexion des instituts participant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture dans une direction plus méthodologique, avec pour thèmes privilégiés les méthodes d'échantillonnage, de traitement des non réponses, d'agrégation des réponses individuelles et de désaisonnalisation, ainsi que la construction d'indicateurs synthétiques et de méta-données harmonisés.

Dans tous ces domaines, la Commission et l'OCDE entendent élaborer, en collaboration avec les instituts nationaux, des guides de bonne pratique des enquêtes de conjoncture. La division des enquêtes de conjoncture participe à ce titre à deux groupes de travail co-organisés par l'OCDE et la CE sur les méthodes de collecte et la méthodologie des enquêtes et les ajustements saisonniers.

L'OCDE vient aussi de développer un nouveau portail internet sur les enquêtes de conjoncture avec comme objectif de promouvoir et faciliter les bonnes pratiques des instituts nationaux et des organisations internationales. Ce portail permet de disposer des guides et manuels méthodologiques internationaux, des questionnaires des instituts nationaux, des métadonnées des enquêtes nationales, des données, des liens vers des sites nationaux, des notes de l'OCDE, de la CE et du CIRET. Il est accessible à l'adresse :

<http://www.oecd.org/std/bt-coi/coordination>

La Commission souhaite également améliorer la transparence des pratiques nationales, en matière de collecte, de traitement et de diffusion des données des enquêtes de conjoncture, et pour cela met en ligne les résultats et métadonnées des enquêtes européennes sur le site :

[http://europa.eu.int/comm/economy\\_finance/indicators/businessandconsumersurveys\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/economy_finance/indicators/businessandconsumersurveys_en.htm)

Les principaux changements susceptibles d'avoir lieu en 2005 et 2006 seront d'initiative nationale et viseront à alléger la charge de réponse pour les entreprises.

La principale innovation concerne l'extension sectorielle programmée de longue date de l'enquête « Services », au champ des transports, avec une mise en œuvre effective programmée pour 2006. La formation « Commerce, Services » du Cnis avait déjà approuvé lors de la réunion du 9 mai 1999 « le principe d'une extension progressive, sous l'impulsion européenne, du système d'enquêtes conjoncturelles à l'ensemble des activités de services, notamment les transports et les assurances ». Le Service économique et statistique (SES), du Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, vient de ce fait de proposer à l'Insee de prendre en charge l'enquête de conjoncture dans les transports routiers. Ce transfert permettra au SES une

économie significative de moyens largement supérieure au surcoût pour le Département de la conjoncture, grâce à des synergies avec la réalisation des autres enquêtes. Les modalités de prise en charge par l'Insee sont en cours d'étude et seront fonction des attentes du SES et des contraintes de moyens de l'Insee. L'enquête de conjoncture dans les transports routiers du SES étant une enquête non obligatoire, de rythme trimestriel, portant sur un échantillon de 1 500 entreprises, il est prévu d'intégrer ce secteur dans l'enquête de conjoncture dans les « Services », enquête européenne harmonisée obligatoire, de rythme mensuel, à partir d'un échantillon de l'ordre de 400 entreprises du secteur du transport.

Une réflexion sera menée au sujet de l'enquête de conjoncture semestrielle « Concurrence étrangère », qui, au vu de l'évolution du dispositif de collecte des enquêtes de conjoncture, ne présente plus à ce jour un intérêt suffisant auprès des utilisateurs pour être maintenue dans sa forme actuelle. L'enquête « Concurrence étrangère » avait comme objectifs initiaux au moment de sa création en 1973 de cerner l'évolution de la compétitivité et la position des entreprises françaises sur les marchés intérieurs et étrangers depuis la dévaluation de 1969, de mieux connaître le poids des facteurs influençant les exportations et le rôle des prix de vente, de cerner les comportements des industriels à l'exportation et de disposer d'éléments d'information sur la position de ceux-ci relativement aux concurrents étrangers sur les marchés extérieurs et national et de connaître la tendance future des exportations. A la suite de différentes évolutions du dispositif de collecte des enquêtes de conjoncture, le champ de l'enquête semestrielle « Concurrence étrangère » a fini par correspondre de plus en plus au champ de l'enquête « Activité dans l'industrie », du moins sur sa partie trimestrielle, sur les questions relevant des exportations ou de la compétitivité des entreprises résidant en France, avec un avantage incontestable pour cette dernière enquête, de fréquence plus rapprochée. Ces raisons expliquent que les résultats de l'enquête semestrielle « Concurrence étrangère » soient peu utilisés lors du diagnostic conjoncturel. Une étude des dispositions à prendre est en cours.

D'autres mesures de simplification et d'allègement de la charge de réponses des entreprises seront étudiées en 2005 et 2006. Elles concerneront tout autant les enquêtes de conjoncture dans le tertiaire et dans l'industrie.

Les réflexions porteront en particulier sur les questions relatives à l'investissement posées dans les trois enquêtes de conjoncture du tertiaire. Au regard du poids de l'investissement du secteur du commerce, de la charge pour les entreprises, du travail de saisie, et de l'usage possible des données, la suppression des questions quantitatives semestrielles sur les montants annuels d'investissements des enquêtes « Commerce de gros » et « Commerce de détail » sera étudiée. Pour l'enquête « Services », compte-tenu de la qualité des réponses aux questions posées sous leur forme actuelle et en raison du poids de l'investissement du secteur des services, il sera étudié la possibilité de remplacer les questions quantitatives et semestrielles sur les montants annuels d'investissement par deux questions qualitatives (investissements passés et investissements prévus) à un rythme mensuel - sur une fenêtre glissante de trois mois - à l'image des questions classiques des enquêtes de conjoncture.

Ces réflexions visant à simplifier et à alléger la charge de réponse des entreprises seront encore poursuivies en 2005 et 2006.

La division des enquêtes de conjoncture poursuit par ailleurs l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. La collecte par internet disposera de nouvelles fonctionnalités complémentaires en 2005 : abandon du questionnaire papier pour les entreprises fidèles internet ; archivage informatique des questionnaires internet ; élaboration de statistiques et d'un véritable tableau de bord de la réponse par internet. Initiée en janvier 2004 avec l'enquête « Commerce de gros », l'extension de la collecte par internet se poursuivra en 2005 par l'enquête « Activité dans l'industrie », qui sera elle-même suivie d'une enquête de conjoncture dans le tertiaire. Chaque ouverture de collecte par internet ira de pair avec la mise à disposition de services plus performants en termes de retours d'informations pour les entreprises. L'extension du site de collecte et retours d'informations par internet contribuera de ce fait à l'amélioration générale de la qualité des enquêtes (incitation à la réponse, fidélisation des entreprises répondantes, facilitation et amélioration des réponses).

La division étudiera par ailleurs les conséquences du passage au statut d'obligation, à compter de janvier 2004, des quatre enquêtes de conjoncture : « Activité dans l'industrie », « Investissement dans l'industrie », « Services » et « Commerce de détail », suite à leur examen au comité du label le 19 juin 2003. A ce titre, une participation plus active des entreprises des strates exhaustives sera recherchée.

La rédaction d'ouvrages décrivant la méthodologie de chacune des enquêtes de conjoncture aboutira en 2005 par la parution des Insee Méthodes : « Commerce de détail », « Commerce de gros » et « Bâtiment », collection qui s'enrichira encore à partir de 2006. Leur contenu pourra utilement être valorisé au niveau international.

De manière régulière, la division des enquêtes de conjoncture continuera de participer au diagnostic conjoncturel, en contribuant à la rédaction des Notes de conjoncture ainsi qu'aux prévisions et aux exercices de garde fou durant l'élaboration des Notes et Points de conjoncture. Dans ce cadre, elle poursuivra sa démarche d'enrichissement et de perfectionnement de ses outils d'analyse et de prévision.

### 3. Opérations répétitives

#### 3.1 Enquêtes

En 2006, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Champ actuel	Obligatoire	Communautaire
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie	4000 entreprises	Oui	Oui
Semestrielle sur la concurrence étrangère ?	4000 entreprises	Non	Non
Trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4000 entreprises	Oui	Oui
Semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie du bâtiment (cogérée avec la FFB)	3000 entreprises	Non	Oui
Trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP en collaboration avec l'Insee)	2000 entreprises	Non	Oui
Trimestrielle sur la situation et les perspectives dans l'artisanat du bâtiment	2000 entreprises	Non	Non
Trimestrielle sur la situation et les perspectives dans la construction immobilière	1000 entreprises	Non	Non
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	5000 entreprises	Oui	Oui
Bimestrielle sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans les services	4500 entreprises (avant extension)	Oui	Oui

#### 3.2 Exploitation de fichiers administratifs

Aucun fichier administratif n'est exploité à des fins statistiques.

#### 3.3 Autres travaux

Sans objet.

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure. La division garde toujours à l'esprit le souci d'alléger le plus possible la charge des entreprises.

Le transfert de l'enquête de conjoncture dans les transports routiers que vient de proposer le Service économique et statistique (SES), du Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, à l'Insee permettra au SES une économie significative de moyens largement supérieure au surcoût pour le Département de la conjoncture, grâce à des synergies avec la réalisation des autres enquêtes. Les modalités de prise en charge par l'Insee sont en cours d'étude

et seront fonction des attentes du SES et des contraintes de moyens de l'Insee, mais d'ores et déjà il est envisagé une diminution de la taille de l'échantillon des entreprises interrogées dans le secteur des transports routiers. L'enquête de conjoncture dans les transports routiers du SES étant une enquête non obligatoire, de rythme trimestriel, portant sur un échantillon de 1 500 entreprises, il est prévu d'intégrer ce secteur dans l'enquête de conjoncture dans les « Services », enquête européenne harmonisée obligatoire, de rythme mensuel, à partir d'un échantillon de l'ordre de 400 entreprises du secteur du transport.

Une réflexion sera menée au sujet de l'enquête de conjoncture semestrielle « Concurrence étrangère », qui, au vu de l'évolution du dispositif de collecte des enquêtes de conjoncture, ne présente plus à ce jour un intérêt suffisant auprès des utilisateurs pour être maintenue dans sa forme actuelle. A la suite de différentes évolutions du dispositif de collecte des enquêtes de conjoncture, le champ de l'enquête semestrielle « Concurrence étrangère » a fini par correspondre de plus en plus au champ de l'enquête « Activité dans l'industrie », du moins sur sa partie trimestrielle, sur les questions relevant des exportations ou de la compétitivité des entreprises résidant en France, avec un avantage incontestable pour cette dernière enquête, de fréquence plus rapprochée. Ces raisons expliquent que les résultats de l'enquête semestrielle « Concurrence étrangère » soient peu utilisés lors du diagnostic conjoncturel. Une étude des dispositions à prendre est en cours.

D'autres mesures de simplification et d'allègement de la charge de réponses des entreprises seront étudiées en 2005 et 2006. Elles concerneront tout autant les enquêtes de conjoncture dans le tertiaire et dans l'industrie.

Les réflexions porteront en particulier sur les questions relatives à l'investissement posées dans les trois enquêtes de conjoncture du tertiaire. Au regard du poids de l'investissement du secteur du commerce, de la charge pour les entreprises, du travail de saisie, et de l'usage possible des données, la suppression des questions quantitatives semestrielles sur les montants annuels d'investissements des enquêtes « Commerce de gros » et « Commerce de détail » sera étudiée. Pour l'enquête « Services », compte-tenu de la qualité des réponses aux questions posées sous leur forme actuelle et en raison du poids de l'investissement du secteur des services, il sera étudié la possibilité de remplacer les questions quantitatives et semestrielles sur les montants annuels d'investissement par deux questions qualitatives (investissements passés et investissements prévus) à un rythme mensuel - sur une fenêtre glissante de trois mois - à l'image des questions classiques des enquêtes de conjoncture.

Ces réflexions visant à simplifier et à alléger la charge de réponse des entreprises seront encore poursuivies en 2005 et 2006.

La division des enquêtes de conjoncture poursuit par ailleurs l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Initiée en janvier 2004 avec l'enquête « Commerce de gros », l'extension de la collecte par internet se poursuivra en 2005 par l'enquête « Activité dans l'industrie », qui sera elle-même suivie d'une enquête de conjoncture dans le tertiaire. Chaque ouverture de collecte par internet ira de pair avec la mise à disposition de services plus performants en termes de retours d'informations pour les entreprises.

## **5. Aspects particuliers du programme 2006**

### **5.1 Aspects « régionaux et locaux »**

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

### **5.2 Aspects « environnement »**

Sans objet.

### **5.3 Aspects « européens »**

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté européenne. Des résultats de ces enquêtes agrégés par secteurs sont transmis à la Commission (Direction Générale des Affaires Economiques et financières, DG-Ecfin). Une part importante des évolutions des enquêtes de conjoncture résulte de demandes européennes.

## 6. Liste des publications

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site internet de l'Insee. Les résultats de la plupart des enquêtes à statut européen sont en outre diffusés dans des supports de la Commission européenne consultables sur son site internet. A ceci s'ajoute la publication des principaux résultats des enquêtes de conjoncture dans les *Tableaux de Bord Hebdomadaires*. De plus, la plupart des séries des enquêtes de conjoncture de la division sont mobilisables à partir de la Banque de Données Macroéconomiques (BDM) de l'Insee.

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes de Conjoncture*. Certains travaux plus approfondis font l'objet de publications ponctuelles dans des revues d'économie.

Enfin, la méthodologie de plusieurs enquêtes est expliquée dans des volumes publiés dans la collection Insee-Méthodes. De nouveaux volumes méthodologiques (enquêtes « Commerce de détail », « Commerce de gros », « Bâtiment » en 2005 suivies des autres enquêtes à partir de 2006) sont en préparation dans cette collection en version bilingue français - anglais. Ces volumes seront mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

Notons que la mise en production conjointe du site de collecte et retour d'informations par internet (pour l'enquête « Commerce de gros » puis « Activité dans l'industrie » et progressivement l'ensemble des enquêtes de conjoncture) et du Portail entreprises enrichit les informations conjoncturelles (nationales, européennes et internationales) mises à disposition des entreprises et des internautes et en simplifie grandement l'accès.

## 7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004 - 2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Réponses aux demandes européennes.	Division des enquêtes de conjoncture.	Harmonisation des questionnaires de quatre enquêtes : Fait en janvier 2004. Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne : Fait en 2004. Résultats précoces transmis chaque mois à la CE.	Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête « Services »), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, selon demandes de la Commission européenne.
Collecte et retour d'informations par internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.	Ouverture du site à l'enquête Commerce de gros : Fait début 2004. Industrie : prévue en 2005.	Après l'achèvement du site pour l'enquête « Commerce de gros », extension progressive aux autres enquêtes de la division.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.	Démarche en continu.	Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.	Démarche en continu.	Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points et Notes de conjoncture</i> ...
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.	Insee Méthodes « Commerce de détail » « Commerce de gros » et « Bâtiment » : parution prévue en 2005.	Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles, ...
Evolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.	Evolutions : en continu.	Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, aménagement de l'application Paradox).

## **MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DES PROFESSIONS LIBÉRALES ET DE LA CONSOMMATION**

- Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales  
 . Sous-direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles

### **1. Exposé de synthèse**

La sous-direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL). Son rôle statistique concerne donc les domaines suivants : les commerces, les services, les entreprises artisanales et les entreprises libérales, dont certaines appartiennent aux commerces et aux services, et, d'une manière générale, les « très petites entreprises » (moins de 20 salariés) et également les PME.

La sous-direction n'effectue pas d'enquête statistique directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes.

Pour ce qui concerne cette formation, il y a recouvrement du commerce et des services d'une part, et de l'artisanat de l'autre dans les domaines suivants (décret du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers) :

- pour le commerce, dans l'entretien et la réparation automobile, la réparation de motocycles, la réparation d'articles personnels et domestiques, le commerce de détail de viandes et produits à base de viande, le commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques et enfin les fleuristes
- pour les services aux entreprises, dans la réparation de machines de bureau et de matériel informatique, le contrôle technique automobile, les activités de nettoyage, les studios et autres activités photographiques, les laboratoires techniques de développement et de tirage, le conditionnement à façon et les activités de secrétariat et de traduction,
- pour les services aux particuliers, dans la blanchisserie de gros et de détail, la coiffure, les soins de beauté, les soins aux défunts et les autres services personnels.

Les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation simple de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, est inscrite au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers (statistiques sur les inscrits) est assurée par l'exploitation du répertoire Sirene des entreprises artisanales (RSA) gérée par l'INSEE et financée par la DCASPL. L'APCM édite un cédérom issu de cette exploitation (l'Insee est propriétaire des données, la DCASPL de l'exploitation et l'APCM est l'éditeur).

La connaissance économique des entreprises artisanales est assurée pour l'instant, par des exploitations sur les entreprises exerçant une activité relevant des secteurs des métiers et comptant moins de 20 salariés (ce seuil était de 16 salariés, il a été porté à 20 à partir de l'année 2000). Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS qui en est issue, ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la DCASPL. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

Le rapport du groupe technique piloté par la DCASPL sur « Les statistiques régionales et locales de l'artisanat », prévoit, pour l'avenir trois types d'exploitation économique pour les entreprises artisanales, par appariement de fichiers (RSA, données fiscales...) :

- champ des inscrits au titre d'une activité principale artisanale,
- champ de l'ensemble des inscrits, en dissociant les inscrits au titre d'une activité principale et les inscrits au titre d'une activité secondaire,
- champ des TPE des secteurs de l'artisanat.

Les conclusions du rapport de ce groupe de travail ont été approuvées par l'interformation « Statistiques d'entreprises » du Cnis et ont fait l'objet d'un avis. Elles seront appliquées par les statisticiens de la DCASPL dès que l'amélioration des fichiers fiscaux le permettra (reconstitution des entreprises absentes).

En 1999, la DEcas, en collaboration avec l'ex-Délégation interministérielle aux professions libérales (DIPL) et l'Union nationale des associations des professions libérales (UNAPL), avait redéfini un champ économique des entreprises libérales en terme d'activité et de seuil de taille d'effectifs salariés (pas de seuil pour les professions réglementées et moins de 20 salariés pour les autres activités). A partir de cette nouvelle définition, des « Chiffres clefs » ont été réalisés et on a ainsi pu chiffrer les principales grandeurs économiques des activités libérales. Actuellement, la DCASPL mène des réflexions sur une nouvelle définition des entreprises libérales, de toute façon, le champ des entreprises libérales devra être adapté au changement de nomenclature prévu en 2008, c'est donc une opportunité pour mener des réflexions sur les définitions.

De même que pour l'artisanat, il y a recouvrement de certains services rendus aux entreprises et des activités libérales pour les activités réglementées (activités juridiques et comptables, d'architectes, de géomètres et de métreurs) et des activités de conseil non réglementées (ingénierie, conseil en informatique et réalisation de logiciels, études de marché et conseil pour les affaires et la gestion). Pour le commerce, sont concernés par ce recouvrement, les pharmacies et les intermédiaires du commerce.

On notera que les entreprises libérales existent également chez les auxiliaires d'assurances, l'enseignement marchand et les activités de santé.

De même que pour l'artisanat, les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS de l'Insee qui en est issue. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Certaines données statistiques concernant les professions libérales sont issues des caisses d'assurance maladie des professions libérales, des syndicats professionnels ou des ordres dans le cas des professions réglementées.

Par ailleurs, la sous-direction rassemble tous les cinq ans des données auprès des préfectures sur l'équipement en eau, électricité et sanitaires des marchés dans chaque commune ; l'édition 2004 de « Halles et marchés » est en cours d'achèvement.

## **2. Travaux nouveaux pour 2006**

### **2.1 Enquêtes vraiment nouvelles**

Aucune enquête nouvelle n'est envisagée dans la sous-direction.

### **2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2006**

Nouvelle exploitation et tabulation du répertoire Sirene des entreprises artisanales (RSA), adaptation à SIRENE 3

### **2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2006**

Les travaux s'orientent notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité (exploitation de FICUS). Des travaux vont se mettre en place pour mieux connaître la conjoncture des très petites entreprises (notamment créations mensuelles d'entreprises dans l'artisanat, les activités libérales), travaux d'études sur les défaillances, les reprises....

### **3. Opérations répétitives**

#### **3.1 Enquêtes**

Néant

#### **3.2 Exploitation de fichiers administratifs**

- Tabulation du répertoire Sirene des entreprises artisanales (RSA), adaptation à SIRENE 3, voir ci-dessus
- Exploitation du fichier SIRENE
- Défaillances des entreprises, notamment artisanales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Créations des entreprises, notamment artisanales et libérales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Exploitation des fichiers BIC, BNC,SUSE, FICUS, LIFI
- Exploitation des enquêtes d'entreprises, maintenance de la base de données FREE de la DCASPL
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi »
- - Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

#### **3.3 Autres travaux**

Néant

### **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Cette rubrique ne concerne pas la sous-direction qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

La sous-direction mobilise de façon intensive les sources existantes, pour l'essentiel les sources administratives, pour répondre aux demandes d'informations statistiques émanant notamment du Cabinet et pour diffuser les données existantes sur support papier (série « Chiffres clefs » notamment) et sur le web.

### **5. Aspects particuliers du programme 2006**

#### **5.1. Aspects "régionaux et locaux"**

Les besoins de la DCASPL amènent à développer les études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises sera menée. Des travaux de participation à des études régionales sont menés (Midi-Pyrénées, Poitou Charentes...).

Par ailleurs la DCASPL a piloté un groupe de travail sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat (voir Exposé de synthèse), rapport qui a été approuvé par le Cnis et a fait l'objet d'un avis. Il est envisagé de piloter en 2006-2007, le même type de rapport sur les entreprises libérales, en mettant à profit l'adaptation à la nouvelle nomenclature pour assurer l'harmonisation des études menées à partir d'initiatives régionales.

#### **5.2. Aspects environnement**

Il n'est pas prévu de développement particulier sur ce sujet.

### 5.3. Aspects “européens”

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandations du 3 avril 1996 et du 6 mai 2003) permet désormais de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les pays membres (notamment banque de données Newcronos, d'Eurostat). Une rediffusion de ces données est assurée par la DCASPL, un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagées.

La DCASPL n'est pas chargée de transmettre des données statistiques à Eurostat.

### 6. Liste des publications 2004- 2005

- La grande et moyenne distribution en France – Monographie des entreprises (203/2004).
- Chiffres clefs du commerce (actualisation annuelle sur papier et sur le site [www.pme.fr](http://www.pme.fr)).
- Chiffres clefs des services (annuel sur papier et sur le site [pme](http://pme.fr)).
- Chiffres clefs de l'artisanat (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs des activités libérales (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs des PME (publication sur papier les années paires, en alternance avec les chiffres clefs des TPE ; actualisation annuelle sur le site).
- Chiffres clefs des TPE (publication sur papier les années impaires ; actualisation annuelle sur le site).
- Les entreprises inscrites au répertoire informatique des métiers au 1er janvier (actualisation annuelle sur papier et sur le site).
- Rapport du groupe de travail sur « Les statistiques régionales et locales de l'artisanat », 2004, disponible sur le site.
- « Etude sur le devenir des entrepreneurs-créateurs ayant cessé l'exploitation de leur entreprise », 2005, rapport général et rapport détaillé, disponible sur le site.
- « Etude sur les structures d'accueil et d'accompagnement des professions libérales », 2004/2005, rapport prochainement disponible sur le site.
- Entreprises en bref (4 pages) : N° 12 avril 2004 « Les aides aux très petites entreprises ».
- Entreprises en bref (4 pages) : N° 13, septembre 2004 « Les entreprises du petit commerce en France entre 1993 et 2003 »
- Entreprises en bref (4 pages) : N° 14, janvier 2005 « Une nouvelle vision de la pérennité des jeunes entreprises ».
- « L'équipement des marchés en France en 2004 », à paraître.

### 7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Les grandes orientations du programme à moyen terme 2004-2008 sont retenues.

L'objectif général est de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux et des petites entreprises, afin de mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels.

Le répertoire SIRENE de l'artisanat sera rénové en 2006 et bénéficiera des améliorations prévues pour le répertoire SIRENE.

Le partenariat avec les autres services statistiques sera développé.

On développera des thèmes transversaux à tous les secteurs comme la qualification, l'insertion professionnelle, les mesures prises en faveur des simplifications administratives et de la création d'entreprises, ces thèmes intéressant particulièrement la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales.

## PREMIER MINISTRE

- Direction du Développement des Médias (DDM)

. Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias

### 1. Exposé de synthèse

Le programme de travail du département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias a dû être adapté du fait d'une grosse commande imprévue sur le spam et le courrier électronique et aussi parce que l'encadrement statistique a été profondément renouvelé pendant la période 2004-2005. Il subsiste un déficit persistant de cadres qui ne permet pas de rétablir une parution régulière de l'ensemble des publications sur les médias et la publicité initialisées dans le passé<sup>1</sup>.

#### Le courrier électronique et le « spam »

En réponse à une commande du groupe de contact sur « le spam »<sup>2</sup> mis en place à la demande du comité interministériel pour la société de l'information, un projet d'enquête a été défini par le département. En effet, la documentation chiffrée existante comporte de nombreuses insuffisances et lacunes, en particulier sur la connaissance du courrier électronique. Les principaux objectifs du projet envisagé sont donc :

- l'établissement d'une description factuelle et détaillée du courrier reçu par les internautes (pour cette description, on ne recourra pas à la notion de courrier sollicité ou non, et donc pas à la notion habituelle de « spam ») ;
- l'observation du comportement sur l'internet et le relevé des opinions sur le « spam » des utilisateurs du courrier électronique. Cette observation comprend des évaluations spontanément déclarées par l'internaute du volume de son courrier et de la proportion de « spams » dans ce courrier qui fourniront une mesure globale de l'intensité de la nuisance ressentie par les internautes.

L'établissement et le rapprochement de ces deux séries d'indicateurs devraient permettre de mieux comprendre ce que les internautes ressentent comme du « spam » (des offres publicitaires, des escroqueries, des courriers au contenu douteux voire illicite, etc.), de mieux apprécier le niveau de nuisance générée par les « spams » et de savoir comment les internautes s'organisent pour gérer ou réduire cette nuisance.

Un appel d'offres a été organisé qui a abouti au choix de la société Ipsos Média assistée d'un prestataire technique, spécialiste du filtrage du courrier, pour la réalisation de l'ensemble de l'opération. L'enquête vient de débiter avec des résultats prévus pour le printemps.

Une présentation de ces résultats sera organisée à l'OCDE. Au plan international, l'OCDE a pris le leadership en créant une « Task Force » sur le sujet. Ce groupe recherche des informations, notamment en matière de mesure du phénomène et devrait faire appel aux compétences du « groupe de travail sur les indicateurs de la société de l'information (GT/ISI) ». Finalement, le sujet du spam pourrait donc connaître de nouveaux développements en 2006.

#### Les entreprises

Les sources sur les entreprises, principalement l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) et les bases de données fiscales, fournissent les données de cadrage sectorielles sur les médias et la publicité.

Grâce à une contribution communautaire correspondant à la participation de la DDM au programme européen de développement des statistiques audiovisuelles, des exploitations sur mesure sont en cours de finalisation pour les secteurs de la radio et des agences de presse. Ces exploitations donneront matière à publication après remise d'un rapport à Eurostat ; elles seront complétées et renouvelées.

<sup>1</sup> Pour les statistiques de l'audiovisuel, deux postes de cadre A restent à pourvoir depuis le dénouement du partenariat avec l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

<sup>2</sup> Il n'y a pas à proprement parler de définition du « spam ». Le « spam » affecte le fonctionnement du courrier électronique par la distribution de messages que leurs destinataires n'ont généralement pas sollicités et qu'ils ne souhaitent plus recevoir.

Pour les secteurs audiovisuels (hors radio) la dernière parution des « Entreprises de l'audiovisuel », publication éditée avec le centre national de la cinématographie (CNC) porte sur les résultats de la période 1996-2000. Dans un premier temps, il est prévu d'actualiser les séries existantes pour rattraper le retard. Ensuite, la méthode de production de ces données sera rénovée en recourant de façon plus systématique à l'utilisation des sources fiscales.

Pour la publicité, il convient d'abord de remettre au point avec les professionnels une grille d'activités détaillée pour préciser la NAF qui regroupe l'ensemble des métiers de la publicité en seulement deux postes, les régies et les agences. Ensuite, l'objectif est de produire des exploitations permettant le suivi des évolutions annuelles de ces activités détaillées.

### **La conjoncture**

En réponse à la commande d'un tableau de bord du marché publicitaire, une expertise approfondie des sources professionnelles (principalement la source TNS Secodip provenant de la pige des investissements publicitaires) est en cours ; elle sera prolongée par une analyse des possibilités d'utilisation des sources publiques (déclarations mensuelles CA3, enquêtes de conjoncture).

### **Le compte de la publicité**

Ce compte vise à fournir une mesure synthétique du marché de la publicité et de la communication externe d'entreprise avec l'évaluation des différentes phases du processus d'élaboration de cette communication. C'est le résultat d'un travail d'expertise et de synthèse qui repose en tout premier lieu sur une enquête menée par les professionnels sur les dépenses des annonceurs, l'enquête « France Pub », et sur l'enquête annuelle d'entreprise. Une actualisation approfondie devrait être envisagée, la base 1995 de ce compte devenant un peu ancienne ; toutefois, elle ne pourra l'être que si des ressources peuvent être dégagées pour cet exercice.

### **Le compte de l'audiovisuel**

La question de la mise à jour du compte de l'audiovisuel sera réexaminée en fonction de l'avancement du programme de production des données d'entreprise.

### **Les publications**

Les résultats de l'exploitation de l'EAE seront publiés avec le CNC dans « Les entreprises de l'audiovisuel ». Le département remettra en chantier une édition des « Indicateurs statistiques de la publicité (ISP) » ainsi qu'une édition des « Indicateurs statistiques de la radio (ISR) ».

## **2. Travaux nouveaux pour 2006**

Du fait du renouvellement de l'équipe statistique précédemment signalé, le département est dans une phase de reconstitution de son programme de travail. Des orientations nouvelles pourraient également être proposées par la direction qui vient d'entrer en fonction.

## **3. Opérations répétitives**

- Actualisation des tableaux statistiques de la presse ;
- Traitement et exploitation de l'EAE-audiovisuel : mise à jour de la base CNC/DDM ;  
Publication « Les entreprises de l'audiovisuel », résultats 1996-2004 ;
- Traitement et exploitation de l'EAE-publicité ;
- Actualisation du compte de la publicité ;
- Publication de « 4 pages » sur les médias et la communication.

#### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La réorientation des travaux de statistique d'entreprise sur une utilisation plus intensive des documents fiscaux devrait se traduire par des allègements de charge statistique. Le dossier sur l'accès à des sources spécifiques à la télévision et à la publicité télévisée<sup>3</sup> pourra être repris, vu notamment les modifications réglementaires intervenues sur l'accès aux sources administratives.

#### 5. Aspects particuliers du programme 2006

##### 5.3. Aspects « européens »

La mise à jour de la base AUVIS sur l'audiovisuel est arrêtée et le groupe de travail sur les statistiques de l'audiovisuel ne s'est pas réuni depuis 2003. Le champ du règlement structurel européen sur les statistiques d'entreprise est étendu au secteur audiovisuel. Le département participe au groupe de travail sur les statistiques de la société de l'information.

#### 6. Liste une liste des publications

Titre	Année de constat	Unité responsable
Tableaux statistiques de la presse	2004	Statistiques presse
Info - médias sur la presse	2005	Statistiques presse
Les entreprises de l'audiovisuel	2004	Statistiques de l'audiovisuel avec le CNC
Indicateurs statistiques de la radio	2004	Statistiques de l'audiovisuel
Indicateurs statistiques de la publicité	2004	Statistiques de la publicité
« 4 pages » sur les médias		Département

<sup>3</sup> Précisément, il s'agit de :

- la taxe sur les services de télévision, au profit du COSIP ;
- la taxe sur la publicité télévisée, au profit de certaines formes de presse (art. 302bis KA du code général des impôts) ;
- la taxe sur la publicité télévisée, au profit du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER, art 365 annexe II du CGI).

L'intérêt de la taxe sur « sur certaines dépenses de publicité » dite « 1 % Le Guen » dont le produit finance des actions de modernisation de la presse a déjà été mentionné.

## **BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des études et des relations internationales  
 . Direction de la conjoncture

### **STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE**

#### **1. Exposé de synthèse**

La direction de la conjoncture publie trois types d'enquêtes :

- ◇ des enquêtes de tendance, couvrant :
  - l'activité dans :
    - l'industrie (mensuellement),
    - le bâtiment et les travaux publics (trimestriellement),
    - le commerce de gros (trimestriellement),
    - le commerce de détail (bimestriellement),
    - les services marchands (mensuellement depuis octobre 2002, enquête bimestrielle auparavant)
  - les comportements financiers : enquête trimestrielle auprès des établissements de crédit sur le comportement des banques et la situation financière des entreprises et des ménages
- ◇ une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution ;
- ◇ une enquête trimestrielle sur le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers, menée auprès d'un échantillon de guichets bancaires ainsi qu'une enquête annuelle sur le comportement des entreprises.

#### **2. Travaux nouveaux pour 2005/2006**

Il est prévu :

- ◇ une refonte des CVS et CJO des séries des enquêtes dans le commerce de détail (tendance et chiffres d'affaires)
- ◇ une adaptation de l'enquête mensuelle en vue d'améliorer le suivi des facteurs de tension inflationniste est reportée à 2006 en raison de la refonte du système d'information de la Direction de la Conjoncture.
- ◇ Il est prévu, à compter de 2005, d'étendre les enquêtes mensuelles de conjoncture dans l'industrie et les services marchands au mois d'août (seul mois non couvert jusqu'à présent).

#### **3. Opérations répétitives**

Liste des enquêtes :

- enquête mensuelle dans l'industrie
- enquêtes trimestrielles dans le BTP et le commerce de gros
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail
- enquête de tendance bimestrielle auprès des commerces de détail
- enquête de tendance mensuelle (depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant) auprès des entreprises de services appartenant à 7 secteurs : réparation automobile, travail temporaire, hôtellerie, transports routiers de marchandises, location de véhicules, ingénierie informatique, ingénierie technique
- enquête annuelle sur le comportement des entreprises
- enquête financière trimestrielle auprès des établissements de crédit
- enquête sur le coût du crédit (trimestrielle) auprès des établissements de crédit.

#### **4. Allégement de la charge statistique des entreprises**

Néant

#### **5. Aspects particuliers du programme 2006**

Néant

#### **6. Publications**

- Publication mensuelle de la « Vue d'Ensemble » de l'enquête mensuelle de conjoncture (industrie, services, commerce de détail) sur le site internet de la Banque de France
- Publication mensuelle de l'enquête mensuelle de conjoncture (vue d'ensemble et cahiers sectoriels). À compter de septembre 2003, diffusion de l'ensemble de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque de France et suppression simultanée de toute publication sous forme « papier ».
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France et sur le site internet de la Banque des résultats de l'enquête sur le coût du crédit
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France et sur le site internet de la Banque des résultats de l'enquête financière
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France des résultats de l'enquête sur le comportement des entreprises.
- Mise en ligne de l'ensemble des séries des enquêtes de conjoncture sur le site internet de la Banque.

**Pour information****BANQUE DE FRANCE**

- Secrétariat général  
 . Direction des entreprises

**STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF****1. Exposé de synthèse**

La Direction des entreprises est engagée dans des travaux servant deux objectifs de la Banque de France : la surveillance de la stabilité financière grâce aux études de comportement des entreprises ; la surveillance prudentielle et le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les ensembles de données collectées et gérées par la Direction des entreprises : bilans, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

**2. Travaux nouveaux pour 2006****2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Les données Centrale des risques vont avoir un champ plus étendu, le seuil étant abaissé en février 2006 à 25 000euros.

**2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2006**

Les statistiques sur données Centrales des risques seront étendues à l'ensemble des entreprises de la nouvelle collecte.

**2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2006**

La cotation des entreprises par la Banque de France est maintenant plus détaillée : une nouvelle échelle de cotation, en 10 notes à laquelle s'ajoute la catégorie P (procédure judiciaire) est entrée en vigueur en avril 2004. Les taux de défaillance et de défaut à l'horizon d'un an seront calculés pour chaque note.

La Banque de France gère une base de données de comptes consolidés. L'entrée en vigueur des normes IAS pour l'exercice 2005 permettra de faire de nouvelles statistiques sur ces bilans en 2006.

L'exploitation du fichier des liens financiers de la Banque de France va être développée, notamment par des travaux sur la détention du capital des entreprises du territoire français.

**3. Opérations répétitives**

La Direction des entreprises réalise trois enquêtes spécifiques auprès des entreprises non financières :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;
- la troisième interroge les chefs d'entreprise sur leur stratégie (Sésame).

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif, et de fournir des statistiques systématiques par secteur et taille d'entreprises permettant le suivi de ces populations et la mise en situation de chaque entreprise.

### **3.1. Enquêtes**

L'enquête SESAME, alimentant une base de données de 4 000 entreprises, couvre depuis 2001 des PME (20 à 500 salariés) de tous les secteurs de l'industrie. Elle est réalisée selon un rythme triennal ; en 2006, 1350 entreprises seront sollicitées pour l'enquête. Un dossier d'analyse stratégique (DAS) est réalisé sur chaque secteur de l'industrie. Cette base de données donnera lieu à des travaux d'étude sur le risque de défaillance et les performances des entreprises.

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête sera renouvelée à l'automne 2006 et ses résultats seront publiés vers février 2007.

La collecte annuelle des données comptables spécifiques de la Centrale des bilans apporte un complément aux données fiscales afin de permettre une analyse méso-économique sur des concepts de la comptabilité nationale. Outre les études spécifiques qu'elle permet, elle conduit à établir des statistiques de référence par secteur et taille.

### **3.2. Exploitation de fichiers administratifs**

Néant

### **3.3. Autres travaux**

L'Observatoire des entreprises réalise chaque année l'étude sur la situation des entreprises industrielles, à partir des données de la Centrale de bilans. Il s'agit des premiers résultats disponibles sur l'exercice comptable qui vient de s'écouler. Ils fournissent une analyse de l'évolution de l'activité, des moyens de production, des performances et des financements : en juillet un article du bulletin de la Banque de France concerne les PMI, en septembre l'étude publiée présente l'ensemble des entreprises du secteur.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie grâce à un dossier statistique publié à l'automne, un article dans le bulletin programmé en décembre.

Les statistiques sectorielles annuelles fourniront une analyse sur l'activité, le financement et le risque, aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

La transmission automatique d'une partie des données sous forme informatisée évitera plusieurs interrogations auprès des entreprises. Poursuite du projet en cours de réalisation.

## **5. Aspects particuliers du programme 2006**

### **5.1. Aspects « régionaux et locaux »**

La Direction des entreprises pilotera la rénovation de l'application ACSEL qui permet aux comptoirs de la Banque de France de réaliser des études régionales ou locales. Ces études utiliseront des statistiques systématiques sur les bases de données de la Direction des entreprises.

### **5.2. Aspects « environnement »**

La Banque de France n'a pas de données qui puissent contribuer à la connaissance et à la qualité de l'environnement et n'envisage pas d'en collecter.

### 5.3. Aspects européens

La Banque de France a été membre fondateur de la base de données des comptes harmonisés BACH et la Centrale de bilans de la Banque de France l'alimente depuis l'origine pour les données françaises. La base BACH sera étendue à l'ensemble des secteurs au niveau division et les données seront rétropolées jusqu'en 1989 pour certains pays.

La direction des Entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays est envisagée. Plusieurs groupes de travail réalisent les activités suivantes :

- construction de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays.
- étude comparée par pays des fonds propres et de la couverture des risques.
- étude de l'impact sur les bases de données des nouvelles normes comptables IAS. Participation à la Task Force sur l'effet des nouvelles normes comptables sur les statistiques d'entreprises, notamment sur les PME.
- Étude des modalités de refinancement des banques sur créances privées (*Tier Two*), fourniture à la BCE des statistiques comparatives entre pays sur les performances des évaluations d'entreprises.

## 6. Liste des publications

### Publié en 2004

- o « Durées d'utilisation des facteurs et fonction de production : une estimation par la méthode des moments généralisés en système » - *E. Heyer, F. Pelgrin, A. Sylvain*
- o « Le rôle des durées d'utilisation des facteurs dans l'estimation d'une fonction de production » - *E. Heyer, F. Pelgrin, A. Sylvain*
- o « Risque de crédit et variabilité des taux de défaut : une analyse empirique par simulations » - *A. Tiomo*
- o « Les incidents de paiement sur effets de commerce » - *D. Stili*
- o « La situation des entreprises industrielles – bilan 2003 » - *B. Bardes, M. Bardos, D. Boissonade, D. Cochonneau, D. Lefilliatre, A. Sauvé*
- o « Commerce de gros d'équipements industriels – Contexte, résultats, perspectives » - *D. Boissonade*
- o « La fabrication d'équipements automobiles – Contexte, résultats, perspectives » - *D. Lefilliatre*
- o « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises Statistiques de 1994 à 2003 en nomenclature NAF » - *B. Bardes, M. Nivelais*
- o « Scores – Method, results and applications – 2004””” *M. Bardos, S. Foulcher, É. Bataille*

### Bulletin de la Banque de France

- o « La durée d'utilisation des équipements – Résultats de l'enquête 2003 », *D. Boissonade, Bulletin mensuel de la Banque de France*, n° 122, février 2004.
- o « Premier éclairage sur les PME de l'industrie française en 2003 à partir de l'échantillon Centrale de Bilans », *D. Boissonade, Bulletin mensuel de la Banque de France*, n° 127, juillet 2004.
- o « La situation des entreprises industrielles françaises – bilan 2003 » *B. Bardes, M. Bardos, D. Boissonade, D. Cochonneau, D. Lefilliatre, A. Sauvé, Bulletin mensuel de la Banque de France*, n° 129, septembre 2004.
- o « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1990 à 2003 », *Bulletin mensuel de la Banque de France*, n° 132, décembre 2004.

*Publié en 2005*

- « Latent variable approach to modelling dependence of credit risks : application to french firms and implications for regulatory capital » - *S. Foulcher, C. Gouriéroux, A. Tiomo*
- « La rentabilité des entreprises : une approche à partir des données agrégées de la base BACH » *Eric Bataille*

*Projets 2005*

- Equipementiers de l'automobile
- Commerce de détail non spécialisé
- Ensuite d'autres secteurs seront étudiés*
- Situation des entreprises industrielles – bilan 2004
- Risque et taille des entreprises
- Détention du capital par l'étranger
- Crédit inter entreprise et diffusion du risque

**7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008***Concernant l'étude du comportement des entreprises :*

Les statistiques sectorielles se poursuivront.

L'étude annuelle « La situation des entreprises industrielles – bilan 2005 », sera menée en 2006 et reconduite les années suivantes.

Les études sectorielles seront poursuivies.

Les études des groupes d'entreprises : importance économique, comportement, impact des normes IAS,...)

Liens financiers et détention du capital.

*Concernant le risque de crédit :*

Les statistiques sur la cotation Banque de France seront développées : taux de défaillance et taux de défaut à différents horizons par cote, matrices de transition.

Maintenance et développement de la méthode des scores.

Ces travaux donneront lieu également à des recherches sur les modèles de risque de crédit.

## SUIVI DES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME À MOYEN TERME 2004-2008 (récapitulatif)

### 1. Pour mémoire, extrait du rapport n°86 du Cnis « Actes des travaux du Cnis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 »

Les programmes statistiques concernant **les entreprises** sont marqués pour la période 2004-2008 par l'engagement de la refonte du dispositif de production des statistiques structurelles d'entreprises et par les préoccupations suivantes :

1. Elaboration de la nouvelle base de comptabilité nationale 2005 (ceux de la base 2000 sont largement engagés, mais seront également publiés durant la période considérée) ;
2. Adaptation au changement de nomenclature de 2007/2008 de l'ensemble des statistiques de l'appareil productif ;
3. Amélioration des outils de la conjoncture (notamment dans le cadre des demandes européennes) et extension de ceux-ci à de nouveaux domaines (hors enquêtes de conjoncture, des projets porteront sur les hôpitaux, les collectivités locales, les entreprises de la défense,...) ;
4. Raccourcissement des délais pour la fourniture d'indicateurs conjoncturels ;
5. Meilleure connaissance des TIC (technologies de l'information et de la communication), notamment dans le domaine du contenu et des usages, et non plus seulement des équipements ;
6. Meilleur suivi des groupes et des très petites entreprises ;
7. Mise en place du règlement européen sur les déchets ;
8. Développement des analyses en termes de marchés et suivi des marchés nouvellement ouverts (énergie, télécommunications,...), développement des outils de suivi des marchés de l'immobilier ;
9. Adaptation de la collecte aux nouvelles normes comptables internationales dites IAS/IFRS ;
10. Réflexion sur le suivi des actifs immatériels ;
11. Extension du champ des indices de prix de production à de nouveaux produits (services, commerces, produits agricoles, biens d'investissements, construction de bâtiments non résidentiels...) et aux échanges extérieurs ;
12. Allègement de la charge des entreprises.

A cela, s'ajoutent de très nombreux projets, dans la prolongation des efforts antérieurs, portant sur le domaine de l'innovation, de la R & D.<sup>4</sup> et des changements organisationnels.

---

<sup>4</sup> Recherche et développement.

**2. Tableau récapitulatif** - les opérations figurant dans le récapitulatif des opérations nouvelles au cours du moyen terme 2004-2008 (rapport du Cnis n° 86) apparaissent sur fond grisé.

Enquête "points de vente"	Département DAT de l'Insee	Lancement fin 2004	Renouvellement.	En cours
Enquêtes thématiques	Département DAT de l'INSEE	Lancement fin 2005	Enquête auprès des têtes de réseaux d'enseigne	En cours Lancement fin 2005
Enquête "Innovation"	Département DAT de l'Insee	Lancement fin 2005	Enquête réalisée par le Sessi pour l'ensemble des secteurs	En cours Lancement au 2ème semestre 2005
Enquête légère sur l'innovation	Département SSE de l'Insee-DEP-Sessi-Scees	En 2007 sur 2006 ou 2011 sur 2010 selon les secteurs probablement.	Complément aux demandes européennes.	
Mise en œuvre du règlement statistique européen sur la société de l'information	Département DAT de l'Insee - DDM	Lancement fin 2005	Enquête menée fin 2005 de façon fusionnée avec l'enquête sur les changements organisationnels et l'informatisation.	En cours, Lancement de l'enquête COI-TIC fin 2005
Extension de couverture des indices de prix des services aux entreprises	Département DAT de l'INSEE	Opération permanente	Extension suivant les exigences du règlement européen	En cours
Mesure économique du secteur associatif	Département des comptes nationaux de l'Insee	Etablissement d'un compte satellite à partir de 2001	Opération ponctuelle.	En cours
Enquête "Changements organisationnels et informatisation" (COI)	Département DAT Insee - DARES - SESSI - SCEES - CEREQ - CEE	Fin 2006	Renouvellement.	
Elargissement de l'EPEI aux TPE du commerce et des services	Département SSE de l'Insee - DCASPL		Extension au champ dit « ICS », donc y compris transports et BTP.	
Elargissement de l'enquête R&D aux services	DEP	Prévu comme opérationnel en 2006		

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Réponses aux demandes européennes : - Harmonisation des questionnaires de 4 enquêtes - Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne - Résultats précoces transmis chaque mois à la CE	Division des enquêtes de conjoncture.		Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête Services...), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, selon demandes de la Commission européenne.	Fait en janvier 2004.  Fait en 2004.  Résultats précoces transmis chaque mois à la CE.
Collecte et retour d'informations par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.	Ouverture du site à l'enquête Commerce de gros	Après l'achèvement du site pour l'enquête Commerce de gros, extension progressive aux autres enquêtes de la division.	Fait (début 2004)  Industrie : prévue en 2005
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.	Démarche en continu.	Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité.	En cours
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.	Démarche en continu.	Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points et Notes de conjoncture...</i>	En cours
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.	Démarche en continu.	Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles...	Insee Méthodes « Commerce de détail » « Commerce de gros » et « Bâtiment » : parution prévue en 2005.
Evolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.	Evolutions : en continu	Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, projet de réécriture de l'application Paradox) : notes de spécifications, tests de recette, etc.	En cours

## Fiches descriptives d'enquêtes pour examen en avis d'opportunité

	Page
• Enquête innovation ( <i>Community innovation survey CIS4</i> ).....	31
• Enquête Changements organisationnels et informatisation - technologies de l'information et de la communication <i>COI-TIC</i> .....	33
• Enquête mensuelle dans le commerce et les services.....	35
• Enquête Têtes de réseaux d'enseigne.....	37

**Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité**  
**Enquête innovation (*Community innovation survey CIS4*)**

**1. Services producteurs**

INSEE, SESSI, SES, SCEES, DEP

Maîtrise d'œuvre assurée par le SESSI.

**2. Intitulé de l'enquête**

Enquête communautaire sur l'innovation – CIS4

**3. Objectifs généraux de l'enquête**

L'enquête sur l'innovation vise à fournir des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation dans les entreprises (fréquence en nombre d'entreprises et parts de chiffres d'affaires résultant de l'innovation) et sur des aspects particuliers du processus d'innovation (part des dépenses d'innovation, sources d'information et formes de collaboration, facteurs freinant l'innovation, degré de réalisation des objectifs liés à l'innovation).

Il s'agit de la quatrième occurrence de cette enquête (enquêtes précédentes réalisées en 1993, 1997, et 2001) conduite de façon harmonisée au niveau européen (enquêtes CIS : « Community Innovation Survey »). Les réalisations précédentes de l'enquête ont donné lieu à un grand nombre de publications (études et résultats) tant en France que dans les autres pays européens ou au niveau de l'UE (Eurostat). Un certain nombre d'indicateurs tirés des enquêtes CIS font partie des tableaux de bord européens de suivi de l'innovation (« *Trend chart innovation scoreboard* », benchmarking des pays de l'UE).

**4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

Comme indiqué précédemment l'enquête est coordonnée dans le cadre européen en application du règlement européen (n°1450/2004) relatif aux statistiques d'innovation (décision du Parlement et du Conseil concernant la production et le développement des statistiques communautaires sur l'innovation).

De façon plus large l'initiative européenne en matière de statistiques sur l'innovation traduit la poursuite des objectifs fixés au sommet de Lisbonne (1997) visant à encourager le développement de l'innovation et renforçant en conséquence les objectifs de suivi des politiques d'innovation.

Dans le cadre français de nombreux travaux ont été réalisés et font ou on fait l'objet de publication (cf. séminaire INSEE sur l'innovation – décembre 2002). Les données de l'enquête servent régulièrement au chiffrage de mesures publiques (« plan innovation » 2002, dispositif JEI – « jeunes entreprises innovantes » -, travaux dans le cadre de Futuris).

**5. Principaux thèmes abordés**

Fréquence de l'innovation par nature d'innovation (produits, procédés : nombre d'entreprises ayant réalisé de telles innovations au cours de la période 2002-2004.

Degré de l'innovation : part en chiffre d'affaires (2004) des innovations de produits introduites entre 2002 et 2004, suivant le degré de nouveauté : produits nouveaux pour le marché ou produits nouveaux pour l'entreprise.

Dépenses liées aux activités d'innovation concernant les innovations de produits et de procédés suivant une nomenclature simple : dépense de R&D (internes/externes), dépenses d'équipement liées au développement des innovations (hors R&D), autres dépenses liées au développement des innovations.

Autres aspects du processus d'innovation (produits et procédés - questions qualitatives uniquement) : -existence de financements publics, sources d'information et formes de coopération pour le développement des innovations, degré de réalisation des objectifs de l'innovation, facteurs freinant l'innovation, recours à la propriété industrielle pour les innovations réalisées.

- Innovations d'organisation et de marketing : en l'attente de la révision du manuel d'Oslo, ces questions seront abordées de manière succincte en fin de questionnaire
- Pour répondre à une recommandation du CNIS de 2004, le thème de la gestion des connaissances sera aussi abordé dans cette enquête.

#### **6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources**

Les informations relatives aux caractéristiques structurelles de l'entreprise (chiffre d'affaires, effectifs) sont complétées par appariement avec les sources structurelles (EAE).

Les données de dépenses de R&D sont recueillies dans le cadre de l'enquête afin de s'assurer de la bonne adéquation entre données sur l'innovation et données sur la R&D.

La coordination avec l'échantillon de l'enquête TIC-COI est conçue de manière à s'assurer d'un bon complément, informations complémentaires et non redondantes recueillies dans les deux enquêtes pour les grandes entreprises, tout en allégeant la charge pour les petites entreprises (coordination négative des échantillons).

#### **7. Unités enquêtées, champ de l'enquête**

L'unité de collecte sera l'entreprise.

Le champ couvrira les entreprises de plus de dix salariés de l'industrie, des IAA, des transports, de la construction, du commerce, des services ainsi, que des banques et des assurances.

L'échantillon comprendrait environ 25 000 unités. Il sera conçu pour permettre en particulier de répondre aux demandes du règlement européen correspondant en terme de précision des réponses aux différents niveaux prévus.

#### **8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte**

Enquête ponctuelle dont la collecte devrait démarrer en septembre 2005 et s'achever début 2006. La maîtrise d'œuvre est assurée par le SESSI.

#### **9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Il est prévu un questionnaire postal de six pages maximum, avec essentiellement des questions qualitatives. La durée de remplissage du questionnaire doit être vérifiée lors des tests ; elle ne devrait pas dépasser trente minutes.

L'enquête précédente (CIS3), dont le questionnaire était comparable, a eu un taux de réponse tout à fait satisfaisant.

#### **10. Comité de concertation**

Un comité de concertation regroupant des représentants d'entreprise, des organismes professionnels, des universitaires et des représentants des ministères concernés a été mis en place et a tenu ses deux premières réunions en mars 2005.

#### **11. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :**

Non

#### **12. Diffusion des résultats**

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu.

Les éléments rassemblés permettront de répondre au règlement européen.

Il est envisagé des publications d'ensemble puis sectorielles.

Le choix de s'aligner sur le questionnaire et les recommandations méthodologiques communautaires permettra plus aisément que par le passé de comparer les données nationales à celles des autres pays européens.

## Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

### Enquête Changements organisationnels et informatisation - Technologies de l'information et de la communication (COI-TIC)

#### 1. Services producteurs

INSEE, SESSI, SES, SCEES

Maîtrise d'œuvre assurée par le CEE et l'INSEE pour la partie entreprise.

#### 2. Intitulé de l'enquête

Changements organisationnels et informatisation - technologies de l'information et de la communication (COI-TIC).

#### 3. Objectifs généraux de l'enquête

Le couplage des deux enquêtes COI et TIC vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises et leurs conséquences en termes de changements organisationnels.

Le dispositif d'enquêtes COI préparé par le Centre d'Etudes de l'Emploi (CEE) a déjà été présenté à l'inter formation « Statistiques d'Entreprises » et a reçu un avis d'opportunité favorable avec la demande de fusionner l'enquête avec l'enquête européenne sur les TIC. C'est cette dernière enquête qui est ici présentée pour demande d'avis d'opportunité.

#### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'importance des TIC comme vecteur de productivité a entraîné de nombreuses demandes de statistiques, notamment au niveau européen. La partie TIC de l'enquête correspond ainsi à la première application d'un règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information.

Plus largement cette enquête répond aux besoins d'information sur les TIC repris dans le programme à moyen terme du CNIS et analysé notamment dans le rapport du groupe de travail du CNIS sur l'observation statistique du développement des TIC et de leur impact sur l'économie (Rapport Lombard de février 2001).

#### 5. Principaux thèmes abordés

Développement des nouvelles technologies et intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; types d'utilisation des TIC (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise) ; impact des TIC sur l'organisation de l'entreprise,...

#### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques précédentes sur les TIC (1999 et 2002) et devrait être reconduite annuellement pour répondre au règlement européen.

Le recoupement avec les problématiques de l'enquête ponctuelle COI justifie un couplage des interrogations sur 2005.

#### 7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'unité de collecte sera l'entreprise.

Le champ couvrira les entreprises de plus de dix salariés de l'industrie, des IAA, de la construction, des transports, du commerce, des services ainsi, que des banques et des assurances.

L'échantillon comprendrait environ 17 000 unités.

Dans la mesure du possible, il sera corrélé négativement avec l'échantillon de l'enquête CIS4 sur l'innovation, dont la collecte aura lieu à l'automne 2005.

#### 8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Enquête ponctuelle dont la collecte devrait démarrer au dernier trimestre 2005 et s'achever début 2006.

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'INSEE.

**9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Il est prévu un questionnaire postal de six pages avec essentiellement des questions qualitatives. A priori, on vise un questionnaire rempli en moins d'une heure. Ce point doit être vérifié lors des tests.

**10. Comité de concertation**

Un comité de pilotage pour le volet entreprises du dispositif COI-TIC s'est réuni une fois par mois d'octobre 2004 à mars 2005 pour mettre au point un projet de questionnaire, lequel sera testé au printemps 2005. Ce groupe d'une trentaine de personnes associe des représentants d'entreprise, des organismes professionnels, des universitaires et des représentants des ministères concernés.

**11. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :**

Non

**12. Diffusion des résultats**

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu.

Les éléments rassemblés permettront de répondre au règlement européen.

Il est envisagé des publications d'ensemble puis sectorielles.

Les services concernés lanceront aussi un programme d'études à l'image de ce qui été fait à partir de l'enquête COI de 1997, mais plus large car pratiquement tous les secteurs sont désormais couverts et notamment les secteurs tertiaires.

## Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

### Enquête mensuelle sur le chiffre d'affaires des entreprises du commerce et des services (EMCS)

#### 1. Service producteur

Insee - Département des activités tertiaires - Division Commerce

#### 2. Intitulé de l'enquête

Enquête mensuelle sur le chiffre d'affaires des entreprises du commerce et des services (EMCS) (questionnaire initial : Enquête mensuelle Commerce et Services )

#### 3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est de suivre mensuellement l'évolution du chiffre d'affaires des petites entreprises du commerce et des services qui ne sont pas soumises à des déclarations mensuelles de TVA. Elle est complémentaire de l'exploitation des données mensuelles issues des déclarations de TVA des autres entreprises pour élaborer les indices mensuels de chiffres d'affaires par secteurs fins (classes d'activité de niveau 700 de la NAF).

#### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Les indices mensuels de chiffre d'affaires répondent à de nombreuses demandes : règlement européen de statistiques conjoncturelles, indicateurs pour les comptes trimestriels, services ministériels, organismes professionnels. De plus les milieux professionnels souhaitent disposer d'indices de chiffre d'affaires pour les petites entreprises, comme rappelé à la formation Commerce, Services du Cnis en 2004.

Il s'agit du renouvellement de la demande d'opportunité, le dernier avis d'opportunité ayant été attribué en mai 1998 et l'avis de conformité, attribué par le comité du label en mars 1999.

#### 5. Principaux thèmes abordés

L'enquête en cours d'année ne demande que le chiffre d'affaires mensuel. Une enquête spécifique de recrutement des nouvelles entreprises interrogées porte sur les caractéristiques générales de l'entreprise et l'historique des chiffres d'affaires de janvier à septembre de l'année de recrutement.

#### 6. Place dans le dispositif statistique

L'enquête a été réalisée pour la première fois en 1989. Il n'existe pas d'enquêtes de branches dans ces secteurs. Les seuls indicateurs quantitatifs infra-annuels sur l'activité dans les secteurs tertiaires sont établis à partir d'évolution de chiffre d'affaires en mobilisant en majeur la source fiscale, EMCS n'intervenant que de façon complémentaire. Une étude est en cours pour confirmer les études précédentes qui avaient démontré que le poids des seules entreprises atteignant le seuil de déclaration mensuelle de TVA étaient insuffisant pour représenter l'évolution de certains secteurs. Les indices produits hors de l'Insee (Banque de France, organismes professionnels) ne couvrent pas l'ensemble de ces champs à un niveau fin.

#### 7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'unité de collecte est l'entreprise. L'enquête couvre la France métropolitaine. L'enquête couvre 37 classes d'activité dans le tertiaire. L'enquête interroge par sondage environ 5 000 petites entreprises non soumises à déclaration mensuelle de chiffre d'affaires.

#### 8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

L'enquête est mensuelle. Le service producteur est l'Insee, Département des activités tertiaires. La collecte est assurée par le pôle « Indices mensuels de chiffre d'affaires » de la Direction régionale des Pays de la Loire.

#### 9. Impact sur l'unité enquêtée

La première collecte, dite de recrutement, peut être réalisée par la visite d'un enquêteur. Le questionnaire comprend un recto-verso, il comprend le chiffre d'affaires depuis le début de l'année. Ensuite, la collecte est postale au début de chaque mois, il n'est demandé que le montant du chiffre d'affaires du mois précédent. L'entreprise ne reste dans l'échantillon que trois ans.

**10. Comité de concertation**

Un comité de concertation sera constitué, associant les représentants des professions concernées, des analystes de la consommation, la DCASPL, et l'Insee.

**11. Diffusion des résultats**

Les résultats de l'EMCS ne sont pas publiés en tant que tels puisqu'ils contribuent au calcul de l'indice de chiffre d'affaires des secteurs considérés. Les résultats d'ensemble sont publiés dans les publications de l'Insee (Info Rapides, BDM, BMS).

Un retour d'information auprès des entreprises est assuré par l'intermédiaire du questionnaire m+1 en renvoyant au site Internet dédié aux entreprises (<http://entreprises.insee.fr>).

## Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

### Enquête « *Têtes de réseaux d'enseigne* »

#### 1. Service producteur

Insee -Département des activités tertiaires - Division Commerce

#### 2. Intitulé de l'enquête

Enquête « Têtes de réseaux d'enseigne »

#### 3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est de fournir des informations sur les entreprises commerciales juridiquement indépendantes et organisées en réseau faisant l'objet d'accord de coopération (franchises, coopératives, groupement d'achat ...). L'approche par le biais des entreprises têtes de réseaux d'enseigne doit permettre de mieux connaître cette forme d'organisation et d'estimer le poids de cette forme de commerce par grand secteur du commerce de détail.

#### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Ces informations sont demandées par les membres de la commission des comptes commerciaux de la nation pour connaître le poids de ce commerce organisé par rapport à celui du commerce intégré. Elle fait suite à plusieurs enquêtes réalisées dans le passé, notamment celle réalisée en 2000. La nécessité de mieux suivre les réseaux d'enseigne avait été rappelée dans le programme à moyen terme du Cnis. Cette approche a fait également l'objet d'une étude pilote demandée dans le règlement européen sur les statistiques structurelles.

#### 5. Principaux thèmes abordés

Le questionnaire devrait collecter au moins pour chaque réseau identifié, le libellé de l'enseigne, la date de création de l'enseigne, le nombre de points de vente à l'étranger et sur le territoire français, pour chaque grand type de réseau (intégré, franchise, groupement) le nombre de magasins et son chiffre d'affaires sur le territoire français.

#### 6. Place dans le dispositif statistique

Des enquêtes pilotes ayant eu pour objet de mieux connaître cette forme d'organisation ont eu lieu dans les secteurs de l'habillement (1995), du bricolage (1997) et, une enquête auprès des têtes de réseau d'enseigne a été réalisée en 2000 sur l'ensemble du commerce de détail.

#### 7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'enquête s'appuiera sur un répertoire des têtes de réseaux de commerce de détail, en cours de constitution. Ces têtes de réseaux relèvent principalement du secteur du commerce mais également des secteurs des services et de l'industrie. Le champ de l'enquête devrait couvrir environ 20 secteurs du commerce de détail, choisis parmi ceux pour lesquels cette forme d'organisation apparaît importante et où le repérage des têtes de réseau a pu être conduit ; ces secteurs représentent plus de 70% du chiffre d'affaires du commerce de détail. L'échantillon total sera au maximum d'environ 1 500 entreprises à enquêter.

#### 8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Cette enquête postale ponctuelle sera lancée début 2006. La gestion de l'enquête sera assurée par le pôle « Enquêtes structurelles d'entreprises » de la Direction régionale de l'Insee de Midi-Pyrénées.

#### 9. Impact sur l'unité enquêtée

La collecte sera postale. Le questionnaire sera principalement quantitatif, le maximum d'information sera pré-imprimé afin d'alléger le travail de l'entreprise.

#### 10. Comité de concertation

Un comité de concertation a été constitué, associant des représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, des universitaires, des chercheurs et des bureaux d'études, ainsi que les administrations concernées.

#### 11. Diffusion des résultats

Un retour d'information sera assuré aux unités répondantes. Les résultats de l'enquête seront publiés au moins sous la forme d'un 4-pages (Insee Première).